



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 36378

Texte de la question

M. Alain Moyne-Bressand demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui indiquer dès que possible si les communes peuvent bénéficier de la baisse de la TVA sur les travaux dans les logements dont elles sont propriétaires et qu'elles mettent à disposition ; c'est le cas, notamment, pour les enseignants (logements de fonction) ou pour le personnel communal (logement de fonction par nécessité de service) ou dans d'autres cas.

Texte de la réponse

L'article 5 de la loi de finances pour 2000 propose de soumettre au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans. Cette disposition s'applique quelle que soit la situation du propriétaire des locaux, et notamment lorsque celui-ci est une collectivité publique. Lorsque les travaux portent sur des logements de fonction, la mesure s'applique dans les conditions suivantes. Si le logement est indépendant de tout bâtiment administratif, l'ensemble des travaux peut bénéficier du taux réduit de la TVA, même si le logement est pour partie affecté à des missions de représentation. Si le logement fait partie d'un bâtiment utilisé pour l'exercice d'une activité administrative, le taux réduit s'applique à l'ensemble des travaux, y compris ceux portant sur des locaux affectés à l'activité administrative, si la surface affectée exclusivement à l'habitation est supérieure à 50 %. En revanche, si la part affectée au logement est inférieure à la moitié de la superficie des locaux, le taux réduit est limité aux travaux réalisés dans les pièces du local affectées exclusivement à l'habitation.

Données clés

Auteur : [M. Alain Moyne-Bressand](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36378

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6117

Réponse publiée le : 17 janvier 2000, page 334